



**PRÉFET  
DE L'ESSONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement  
Bureau Biodiversité et Territoires

**Décision administrative**

N° VISA

Date

**Demande de dérogation de destruction à  
tir corbeau freux – corneille noire  
pigeon ramier  
pendant la période de confinement et  
jusqu'au 31 décembre 2020**

Je soussigné (nom, prénom), \_\_\_\_\_  
demeurant à (adresse complète) \_\_\_\_\_  
N° de téléphone : \_\_\_\_\_  
Adresse mél : \_\_\_\_\_

agissant en qualité de (1) propriétaire, exploitant agricole, délégué du propriétaire,  
(1) rayer les mentions inutiles

sur la (ou les) commune(s) de : \_\_\_\_\_

déclare vouloir procéder à la destruction de :

<b>Cocher les espèces que vous souhaitez pouvoir détruire par tir</b>	<b>Espèces</b>	<b>Cultures impactées (type, surface)</b>	<b>Renseigner le(s) dispositif(s) d'effarouchement en place</b>
	Corbeau freux		
	Corneille noire		
	Pigeon ramier		

Cette intervention sera organisée avec la participation des tireurs (y compris le demandeur le cas échéant) dont l'identité et n° du permis de chasser figurent au verso de la présente demande.

J'ai pris connaissance des modalités de destruction via la référence citée ci-dessous, disponible sur :

[www.essonne.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Chasse](http://www.essonne.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Chasse)

**Référence à consulter :** Conformément à l'arrêté préfectoral n°2020-DDT-SE.....relatif à la mise en œuvre de dérogations au confinement en matière de régulation de la faune sauvage et de destruction d'espèces animales susceptibles d'occasionner des dégâts.

**À l'issue de la période de destruction, un bilan du nombre d'animaux détruits à tir devra obligatoirement être renvoyé à la DDT.**

A \_\_\_\_\_, le  
(signature)

Décision administrative	
N°	VISA
Date	

N°	Nom et prénom	Adresse complète (ville + code postal)	N° permis de chasser
1			
2			
3			

**Par dérogation, au cas par cas, au titre de l'intérêt général, à cette disposition sur autorisation de l'administration, selon les dispositions suivantes :**

1° Les propriétaires, possesseurs, fermiers ou leurs délégués, peuvent être autorisés à intervenir pour la destruction à tir du corbeau freux, de la corneille noire et pigeon ramier occasionnant des dégâts particuliers aux cultures agricoles.

2° Un bilan des prélèvements sera envoyé à la direction départementale des territoires de l'Essonne tous les 15 jours.

3° Pour chaque déplacement entre le domicile et le lieu de l'opération, toute personne participant à une action de chasse autorisée est tenue de se munir de l'arrêté préfectoral n°2020-DDT-SE....., d'une attestation individuelle de déplacement dérogatoire éditée en application du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 et de l'autorisation individuelle délivrée par l'administration.

Pour pouvoir réguler le corbeau freux, la corneille noire et le pigeon ramier, le tir ne peut se faire qu'à poste fixe matérialisé de main d'homme.

A transmettre au plus tard 5 jours ouvrables avant la date d'intervention  
par mail à [ddt-se-bbt@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-se-bbt@essonne.gouv.fr)  
ou par courrier **accompagné d'une enveloppe timbrée pour le retour**, à l'adresse suivante :  
**Direction départementale des territoires**  
**Service environnement/BBT Cité Administrative Boulevard de France**  
**91012 EVRY-COURCOURONNES CEDEX**



PRÉFET  
DE L'ESSONNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement  
Bureau Biodiversité et Territoires

**DESTRUCTION A TIR DES ANIMAUX  
CLASSÉS SUSCEPTIBLES  
D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS**  
Période confinement et jusqu'au 31 décembre 2020

**BILAN**

**Envoi obligatoire à la DDT d'un bilan sur le nombre d'animaux détruits à tir, à l'issue de la période de destruction autorisée**

Je soussigné (nom, prénom) : \_\_\_\_\_

demeurant à (adresse complète) : \_\_\_\_\_

N° de téléphone obligatoire : \_\_\_\_\_

Espèces ayant provoqués les dégâts	Nombre d'animaux détruits	Numéro d'autorisation(s) inscrit(s) sur votre (vos) demande(s) * (en haut à droite)
CORNEILLE NOIRE		
CORBEAU FREUX		
PIGEON RAMIER		

**\* Indication indispensable merci de la préciser**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**BILAN A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :**

DDT SE/BBT  
Boulevard de France  
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

(signature)

**OU PAR MAIL :** [ddt-se-bbt@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-se-bbt@essonne.gouv.fr)